



CONSULTATION PRINTEMPS 2019 POUR LES TABLES RÉGIONALES

POUR UNE ÉCONOMIE VERTE

Cahier de consultation réalisé par la Commission politique de la CAQ



Faire plus. Faire mieux.

Février 2019

TABLE DES MATIÈRES

1. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	6
1.1 Efficacité énergétique	
1.2 Production d'énergies renouvelables	
1.3 Industries et énergies renouvelables	
1.4 Électrification des transports	
1.5 Exportation d'électricité	
2. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	10
2.1 Retrait du plastique à usage unique	
2.2 Redevance sur les bouteilles d'eau	
2.3 Lutte contre le suremballage	
2.4 Lutte contre le gaspillage alimentaire	
2.5 Recyclage du verre	
2.6 Économie circulaire	
2.7 Gaz naturel renouvelable	
3. PROTECTION DU TERRITOIRE	15
3.1 Aires protégées au Québec et aires marines protégées dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent	
3.2 Stations d'assainissement des eaux	
3.3 Pesticides en milieux agricoles et urbains	
3.4 Développement de circuits d'achats locaux	
3.5 Déversements illégaux de sols contaminés	
3.6 Agriculture biologique	

PRÉAMBULE

Dans son discours inaugural, prononcé le 28 novembre dernier à l'Assemblée nationale, le premier ministre du Québec, François Legault, disait :

« Je ne peux ignorer ce défi de l'urgence climatique et continuer de regarder mes deux fils dans les yeux. »

En tant que père de trois enfants, c'est un sentiment que je partage entièrement.

Les enjeux environnementaux nous interpellent toutes et tous. C'est pourquoi je salue votre engagement à nos côtés pour les relever avec succès.

Il va sans dire que, comme parti, nous privilégions une approche de développement durable et pragmatique visant à déployer des solutions concrètes qui permettront au Québec de préserver son environnement, tout en développant sa richesse et en assurant que tous puissent en bénéficier.

Assurer des milieux de vie sains, protéger la biodiversité, investir dans les transports collectifs, améliorer la gestion de nos matières résiduelles, électrifier nos transports et décontaminer des terrains sont autant de gestes inspirants que nous poserons pour remplir cette promesse que nous avons faite aux générations futures.

Je vous souhaite une bonne lecture, et surtout, des échanges fructueux qui alimenteront notre discussion!



Benoit Charette

Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

MOT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION POLITIQUE

Chères militantes et chers militants,

Les citoyennes et les citoyens du Québec ont parlé le 1^{er} octobre dernier! Et c'est un réel plaisir que de savourer, encore une fois, cette éclatante victoire avec vous, à l'occasion de cette tournée des tables régionales.

Je sens l'optimisme renaître au sein de la population. Il est temps de redonner espoir aux Québécoises et aux Québécois.

Ce printemps, nous aborderons un thème fondamental pour l'avenir du Québec : le développement d'une économie verte qui sera bonne pour l'environnement et qui enrichira les Québécoises et les Québécois.

Préparé en étroite collaboration avec monsieur Benoit Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ce document de consultation a été produit par la Commission politique. Document, qui nous l'espérons, stimulera votre réflexion et lancera la discussion.

Bon échange à toutes et à tous,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Baaklini', with a stylized flourish at the end.

Marc Baaklini

Président de la Commission politique

1. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La transition énergétique consiste en un changement profond dans nos modes de production et de consommation d'énergie. Elle est rendue nécessaire par le réchauffement climatique et les dangers que ces derniers entraînent sur les êtres vivants. Afin d'atteindre notre objectif de réduire de 37,5% nos émissions de GES en 2030, il est urgent d'agir. Le Québec est déjà un élève modèle en Amérique du Nord dans la lutte aux GES. En utilisant son potentiel hydroélectrique, il peut aider ses voisins à atteindre leurs cibles de réduction des GES.

1.1. EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'énergie la moins polluante et la moins chère est celle que nous ne consommons pas. Entreprendre une démarche d'efficacité énergétique est donc bon pour l'environnement et l'économie.

Réduire la production et la consommation d'énergie peut se faire de plusieurs façons. L'adoption de comportements moins énergivores, l'utilisation d'équipements résidentiels ou industriels plus efficaces, le recours aux sources d'énergie les moins polluantes et une gestion rationnelle de la consommation sont tous des moyens d'optimiser notre production et notre consommation d'énergie.

PROPOSITION 1.1

La Coalition Avenir Québec propose de bonifier les mesures favorisant l'efficacité énergétique.

1.2. PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les sources d'énergie renouvelables sont des sources d'énergie dont le renouvellement se fait de manière naturelle et assez rapidement pour être considérées comme inépuisables ou quasi inépuisables.

Parmi les sources d'énergies renouvelables, on peut penser à l'hydroélectricité, mais aussi au solaire, à l'éolien, ou à la géothermie.

Au Québec, un peu plus de la moitié de l'énergie consommée provient encore de sources d'énergie non-renouvelable, notamment le pétrole, dont la combustion est une source importante de GES.

Nous pouvons faire plus, faire mieux, en encourageant davantage la production et la consommation d'énergies renouvelables.

PROPOSITION 1.2

La Coalition Avenir Québec propose de mettre de l'avant des moyens pour accélérer la production d'énergies renouvelables.

1.3. INDUSTRIES ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les énergies fossiles non renouvelables représentent toujours un peu plus de 50 % de la consommation énergétique du Québec. Bien qu'une part importante de cette consommation soit destinée au transport, le secteur industriel est encore un grand consommateur d'énergie non renouvelable. Il utilise toujours environ 38 % d'énergies non renouvelables.

Des gains considérables de réduction de consommation d'énergies non renouvelables sont encore à faire dans le secteur industriel. Il faut accompagner les entreprises afin de les aider à se tourner vers une plus grande utilisation des énergies renouvelables en remplacement des énergies fossiles.

PROPOSITION 1.3

La Coalition Avenir Québec propose d'accompagner les industries qui utilisent des sources d'énergies non renouvelables vers l'utilisation d'énergies renouvelables.

1.4. ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

Les Québécois sont de plus en plus friands de voitures électriques. Les avancées technologiques des dernières années rendent aujourd'hui les véhicules électriques de plus en plus abordables, efficaces et adaptés aux besoins des utilisateurs.

Malheureusement, le Québec est encore loin d'atteindre ses objectifs en ce domaine. Le gouvernement libéral souhaitait 100 000 voitures électriques sur les routes du Québec pour 2020. Il y en a aujourd'hui à peine 39 000.

Le Québec fait aussi pâle figure quand on le compare à la Californie ou aux pays scandinaves. La Norvège un pays de 5 256 millions d'habitants comptait déjà en 2018 environ 200 192 véhicules électriques.

L'électrification des transports ne concerne pas seulement les voitures. Il y a un immense marché à développer dans le domaine des camions légers, des camions lourds, des autobus, des autobus scolaires et même des véhicules industriels et agricoles.

Le Québec bénéficie d'avantages concurrentiels pour électrifier les transports. Il dispose avec l'hydroélectricité d'une énergie propre en grande quantité et à un prix concurrentiel. Le Québec peut se donner comme objectif de devenir une plaque tournante internationale incontournable dans l'électrification des transports.

PROPOSITION 1.4

La Coalition Avenir Québec propose d'accélérer l'électrification des transports et d'augmenter le nombre de bornes électriques.

1.5. EXPORTATION D'ÉLECTRICITÉ

Le Québec joue déjà un rôle majeur dans la lutte aux GES. Il est un modèle au Canada et en Amérique du Nord.

Pour profiter pleinement de son potentiel énergétique, le Québec peut se positionner comme la batterie du Nord-est de l'Amérique et devenir le modèle d'une économie verte pour toute la région. Cette alliance énergétique serait une relation gagnant-gagnant pour le Québec et ses partenaires.

Gagnant pour nos partenaires, parce qu'ils profiteraient d'une énergie propre, abondante et bon marché. Une famille des Maritimes, de la Nouvelle-Angleterre ou de l'Ontario paierait moins cher pour de l'hydroélectricité québécoise que pour du charbon, du gaz naturel ou du nucléaire. Cela aiderait aussi les gouvernements à remplir leurs objectifs de réduction de GES et à accélérer leur transition énergétique.

Gagnant pour le Québec, parce que l'exportation de nos ressources naturelles créerait de la richesse pour tous les Québécois. Ce serait non seulement une importante source de revenus, mais aussi un moteur de développement pour attirer des investisseurs et créer des emplois bien rémunérés.

PROPOSITION 1.5

La Coalition Avenir Québec propose d'accroître l'exportation d'électricité propre afin de diminuer les émissions de GES nord-américaines.

2. GESTIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La gestion des matières résiduelles est un élément important pour atteindre notre objectif de réduire les GES de 37,5 % en 2030 et notre objectif de produire zéro déchet. Bien que l'on pense intuitivement au bac de recyclage, la gestion des matières résiduelles implique en plus de revoir nos modes d'emballage et de consommation.

2.1. RETRAIT DU PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

Nous consommons trop de plastiques à usage unique. À titre d'exemple, chaque Québécois utilise en moyenne 2,5 sacs de plastique par semaine, soit 130 sacs par an. Ainsi, au Québec, on compte un milliard de sacs qui sont produits par année.

Le plastique ne demeure pas entier longtemps, car il a tendance à se défaire en morceaux graduellement plus petits. Ceux-ci deviennent donc de plus en plus difficiles à ramasser et s'infiltrant dans les sols, intègrent des cours d'eau, sont ingérés par les animaux ou encore les blessent.

Le gouvernement libéral avait établi un plan d'action pour le retrait du plastique de 2011 à 2015. Il a finalement été abandonné. Résultat, au Québec, seulement 54 % des matières recyclables contenues dans notre « bac vert » sont recyclées.

Nous devons faire mieux et trouver des solutions pour diminuer progressivement l'utilisation du plastique à usage unique.

PROPOSITION 2.1

La Coalition Avenir Québec propose de mettre en œuvre un plan progressif de retrait du plastique à usage unique.

2.2. REDEVANCE SUR LES BOUTEILLES D'EAU

L'eau est essentielle à la vie et à une bonne santé. Toutefois, la production d'eau embouteillée contribue à l'émission de GES.

Une bouteille d'eau peut prendre jusqu'à 400 ans avant de se décomposer. Même s'il y a le logo « recyclage » sur la bouteille, au Québec, seulement 30 à 40 % de ces bouteilles sont mises au recyclage. 600 millions d'entre elles ne sont pas recyclées.

En abandonnant progressivement l'utilisation de bouteilles d'eau, nous améliorerons la santé de nos cours d'eau, de nos sols et de notre faune.

PROPOSITION 2.2

La Coalition Avenir Québec propose d'imposer des redevances sur les bouteilles d'eau afin de réduire progressivement leur utilisation.

2.3 LUTTE CONTRE LE SUREMBALLAGE

Au Québec, 70% de tous les emballages mis sur le marché proviennent de l'industrie alimentaire.

Le suremballage alimentaire est une menace pour l'environnement et il alourdit le coût de la gestion des matières résiduelles assumé par les municipalités. Les Québécois dépensent 1,3 milliard de dollars par année pour gérer leurs déchets.

C'est pour cette raison que nous devons mettre en place des mesures pour encourager le recours aux emballages écoresponsables.

PROPOSITION 2.3

La Coalition Avenir Québec propose de mettre en place des mesures pour lutter contre le suremballage.

2.4 LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Au Canada, 63 % des résidus alimentaires sont jetés par les citoyens alors qu'ils auraient pu être consommés. Ainsi, un ménage moyen gaspille 140 kg de nourriture chaque année ce qui équivaut à une perte de 1 100 \$.

Le gaspillage alimentaire engendre des émissions polluantes inutiles, augmente la consommation d'eau et réduit la biodiversité en conduisant à l'agrandissement des terres agricoles pour produire de la nourriture qui ne sera pas consommée.

En plus d'occasionner une utilisation inadéquate de nos ressources, l'enfouissement ou l'incinération de ces aliments génère des émissions de gaz à effet de serre qui contribuent aux changements climatiques.

Certaines chaînes de supermarchés du Québec font des efforts pour réduire le gaspillage alimentaire, mais on peut faire mieux.

PROPOSITION 2.4

La Coalition Avenir Québec propose de mettre en œuvre des mesures pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

2.5. RECYCLAGE DU VERRE

Le recyclage du verre est la grande faiblesse de notre système de recyclage. Entre 2012 et 2015 à peine, 14 % du verre a été recyclé au Québec. Trop souvent, le verre que nous mettons au bac de recyclage se retrouve dans les dépotoirs.

Après quinze ans d'inaction libérale, il est urgent de revoir tout le processus de recyclage du verre.

PROPOSITION 2.5

La Coalition Avenir Québec propose d'augmenter de façon significative le recyclage du verre.

2.6. ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'économie circulaire consiste à optimiser l'usage d'un objet tout au long de son cycle de vie et de lui trouver de nouveau débouché à la fin de celui-ci.

L'économie circulaire peut prendre plusieurs formes. Que ce soit en partageant à plusieurs l'usage d'un même objet, en s'assurant de sa « réparabilité » ou en récupérant en partie ou en totalité de l'objet lui-même ou de ses composantes.

L'économie circulaire permet de réduire les émissions de GES, mais aussi l'utilisation des matières premières qui entrent dans la fabrication des objets comme l'eau ou l'énergie.

L'économie circulaire entraîne des retombées économiques importantes en créant de nombreux emplois et en permettant aux entreprises et aux particuliers d'économiser en réduisant le gaspillage.

PROPOSITION 2.6

La Coalition Avenir Québec propose de soutenir le développement de l'économie circulaire afin de créer de nouveaux débouchés pour nos matières résiduelles.

2.7. GAZ NATUREL RENOUVELABLE

Le gaz naturel renouvelable est produit par des matières organiques domestiques, des déchets agricoles ou de résidus forestiers qui autrement seraient gaspillés.

La production de gaz naturel renouvelable à l'aide de matières organiques permet de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre (GES) en empêchant que des déchets soient enfouis et qu'ils produisent du méthane nocif pour l'environnement.

En plus d'être bonne pour l'environnement, la production de gaz naturel contribue au développement économique. On estime à 1,6 milliard de dollars les retombées économiques potentielles reliées au gaz naturel renouvelable. De nombreux emplois payants en région seraient aussi créés.

Le développement d'une filière de gaz naturel renouvelable contribuerait aussi grandement à assurer l'indépendance énergétique du Québec et à diminuer notre déficit commercial causé par l'achat d'énergie non renouvelable.

PROPOSITION 2.7

La Coalition Avenir Québec propose de favoriser la production et l'utilisation de gaz naturel renouvelable.

3. PROTECTION DU TERRITOIRE

La protection du territoire participe à la lutte aux changements climatiques. Elle permet de protéger la biodiversité, de soutenir un développement économique durable et d'améliorer la qualité de vie globale des Québécois en leur offrant un environnement sain.



3.1. AIRES PROTÉGÉES AU QUÉBEC ET AIRES MARINES PROTÉGÉES DANS L'ESTUAIRE ET LE GOLFE DU SAINT-LAURENT

Selon le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le Québec compte 166 760 km² d'aires protégées, ce qui représente 10 % de sa superficie. Plus précisément, la protection terrestre et en eau douce couvre 161 097 km², soit 10,65 %, alors que le milieu marin est protégé sur 5 663 km², ou 3,65 %.

Le réseau d'aires marines protégées s'étend sur 1,3 % du milieu marin québécois, soit 1 957 km². Quant au territoire du Plan Nord, il est protégé sur 11,79 % de sa superficie.

Il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les pourcentages que l'ancien gouvernement libéral s'était engagé à atteindre pour 2020, soit 17 % d'aires protégées en zones terrestres et d'eaux intérieures, dont 20 % sur le territoire du Plan Nord, et 10 % en zones marines et côtières.

La mise en place d'aires protégées permet de protéger la biodiversité, lutter contre les changements climatiques et offrir un accès nature aux citoyens et favoriser la diversification économique des régions. Il est urgent de mieux protéger le territoire québécois.

PROPOSITION 3.1

La Coalition Avenir Québec propose d'augmenter le pourcentage d'aires protégées au Québec et le pourcentage d'aires marines protégées dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

3.2. STATIONS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

Durant les cinquante dernières années, des investissements majeurs ont favorisé l'amélioration notable de la qualité de l'eau des cours d'eau et des lacs. Toutefois, tous les problèmes reliés à l'assainissement municipal n'ont pu être réglés, notamment ceux concernant les débordements par temps de pluie, des réseaux d'égouts municipaux, la contamination résiduelle des effluents des stations d'épuration municipales, les eaux usées non traitées des petites municipalités ou encore des eaux usées des résidences non raccordées à un réseau d'égouts municipal et ayant des installations d'assainissement autonome vétustes ou inadéquates, ce qui entraîne de nombreux déversements d'eaux usées.

De plus, une partie des infrastructures d'eau approchent leur fin de leur vie utile et doivent être renouvelées. On constate que pour maintenir le service de l'eau à son niveau actuel, sa restauration nécessitera des investissements importants au cours des prochaines années.

Le réseau québécois de gestion des eaux usées est donc à améliorer. Les municipalités ont besoin d'aide pour mettre à niveau leurs usines d'épuration et leurs infrastructures sanitaires. Il reste beaucoup de travail à accomplir avant de pouvoir se réapproprier un fleuve propre avec une qualité d'eau pouvant permettre la baignade partout au Québec.

PROPOSITION 3.2

La Coalition Avenir Québec propose de mettre à niveau les stations d'assainissement des eaux pour s'assurer de la qualité optimale de l'eau et éviter les déversements.

3.3. PESTICIDES EN MILIEUX AGRICOLES ET URBAINS

Bien que l'utilisation des pesticides soit parfois une nécessité afin de lutter contre des espèces nuisibles, elle doit être un dernier recours.

Trop de pesticides utilisés pendant de nombreuses années se sont avérés plus nuisibles qu'utiles. Une fois déversés, les pesticides se dispersent dans l'environnement et contaminent l'ensemble des écosystèmes.

La présence de pesticide dans la chaîne alimentaire et dans l'environnement peut également présenter des risques sanitaires pour les êtres vivants à court ou long terme.

Il faut s'assurer que l'utilisation de pesticides soit une solution de dernier recours. Il existe des alternatives à dont il faut encourager l'usage. Il faut aussi mieux informer les utilisateurs de pesticides sur les solutions qui s'offrent à eux.

PROPOSITION 3.3

La Coalition Avenir Québec propose de réduire l'utilisation de pesticides en milieu agricole et urbain.

3.4. DÉVELOPPEMENT DE CIRCUITS D'ACHAT LOCAUX

L'achat local est de plus en plus valorisé par les Québécois. Plusieurs raisons méritent que l'on encourage davantage cette pratique.

D'un point de vue environnemental, le transport sur de longues distances est source de gaspillage d'énergie, augmente la congestion routière. Réduire les distances de transport des marchandises conduit à diminuer les gaz à effet de serre (GES).

D'un point de vue économique, le développement de circuits d'achat locaux permet de soutenir l'économie locale, tout en créant des emplois de qualité et en préservant notamment le tissu social des municipalités de région.

PROPOSITION 3.4

La Coalition Avenir Québec propose de favoriser le développement de circuits d'achat locaux.

3.5. DÉVERSEMENTS ILLÉGAUX DE SOLS CONTAMINÉS

Plusieurs histoires de déversements illégaux de sols contaminés ont récemment fait la manchette. Des entreprises, possiblement reliées au crime organisé, auraient dispersé des sols contaminés à l'arsenic, au plomb et aux hydrocarbures, sans respecter la réglementation environnementale.

Plus de 80 sites, surtout en milieu agricole, auraient ainsi été saccagés au cours des dernières années par des déversements sauvages de sols contaminés.

Alors que le gouvernement amorce une grande corvée de décontamination des terrains au Québec, il faut s'assurer qu'à l'avenir les sols contaminés soient traités selon les normes environnementales en vigueur.

PROPOSITION 3.5

La Coalition Avenir Québec propose d'assurer une meilleure gestion des sols contaminés afin d'éliminer les déversements illégaux.

3.6. AGRICULTURE BIOLOGIQUE

D'un point de vue environnemental, nous avons fortement intérêt à encourager l'agriculture biologique, car elle est bénéfique pour la réduction de consommation de pesticides, pour la santé, pour le bien-être animal, pour la protection de l'environnement et pour la réduction de GES.

D'un point de vue économique, nous avons aussi fortement intérêt à développer l'agriculture biologique. Au Québec, les ventes de produits biologiques représentaient en 2012, 400 millions de dollars. Le potentiel de croissance est encore énorme, car la valeur de la production biologique représente aujourd'hui entre 2 et 4 % de la production alimentaire québécoise et canadienne.

PROPOSITION 3.6

La Coalition Avenir Québec propose de soutenir davantage l'agriculture biologique.

[illegible]

[illegible]



Février 2019